

Département des Pyrénées Atlantiques  
Arrondissement de PAU  
COMMUNE DE LONS

Délibération du Conseil d'  
du Centre Communal d'Action Sociale de LONS

Séance du mercredi 13 décembre 2023

**PRÉSENTS** : M. le PRÉSIDENT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,  
Mme VANCAUWENBERGE, Mme CASTERA, Mme DALÉAS, Mme ZINT,  
Mme BLEAU-VERDIER

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme MAZILIÉ, Mme MOLINA,

**Délibération n°01-13122023**

**Objet : Attribution du marché public concernant la fourniture de repas en liaison froide à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et/ou dont l'état de santé est momentanément déficient, résidant sur la commune de LONS.**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale informe les membres du Conseil d'administration qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 13 septembre 2023, avec remise des offres au 2 novembre 2023, afin d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison froide à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et/ou dont l'état de santé est momentanément déficient, résidant sur la commune de LONS, et ce conformément au Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président du CCAS précise qu'il s'agit d'un marché passé sur le fondement d'un accord-cadre d'une durée ferme d'un an, reconductible 2 fois 1 an sur décision expresse du CCAS. Ce marché sera exécuté par émission de bons de commande, avec un nombre minimum de repas établi à 7 500 et un maximum établi à 21 500 par an et par application aux quantités commandées des prix du bordereau des prix unitaires.

Monsieur le Président du CCAS expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 novembre 2023 afin de procéder au choix final de l'attributaire. Il annonce que ce marché est attribué à la société La Culinaire des Pays de l'Adour à Bas Mauco, jugée sur la base de son mémoire technique et en fonction des critères définis dans le règlement de consultation.

Monsieur le Président du CCAS demande aux membres du Conseil d'administration l'autorisation de signer ce marché public avec la société La Culinaire des Pays de l'Adour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration

**AUTORISENT** Monsieur le Président du CCAS à signer le marché public relatif à la fourniture de repas en liaison froide à l'attention des personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées et/ou dont l'état de santé est momentanément déficient, résidant sur la Commune de Lons avec la société La Culinaire des Pays de l'Adour à Bas Mauco, dans les conditions prévues ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Président du CCAS

  
Nicolas PATRIARCHE

